

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_13-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme Guichard)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, également convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 13

Eau - assainissement

Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1413-1, L2224-5, L5214-16, et D2224-1 à D2224-5 ;

Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 21 juillet 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

La Communauté de communes du Val d'Amboise exerçant les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, il convient, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que soit présenté au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées destiné notamment à l'information des usagers.

En 2021, l'exploitation du service d'eau potable a été assuré en délégation de service public et celle du service d'assainissement des eaux usées a été assuré en régie pour l'ensemble des communes.

Les articles D2224-1 à D 2224-5 ainsi que les annexes V et VI du Code précité précisent les informations techniques et financières devant figurer dans ce rapport, lequel sera communiqué à l'ensemble des communes membres et mis à la disposition du public en mairie.

Le document qui fait l'objet de la présentation est rédigé en application de ces textes. Il porte sur l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Prend acte** du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2021.

Le Président,

Thierry BOUTARD

